



Règlement du Trophée Sports Mécaniques Auto UFOLEP Loire-Océan saison 2025

Règlement particulier, annexe au règlement sportif national UFOLEP

1) Périmètre du trophée

Le trophée Loire Océan se déroulera dans les départements suivants : 44, 49, 56.

2) Gestion / Statut Juridique

Le trophée Loire-Océan est géré par les représentants des 6 clubs qui le composent :

- ASG - Auto Sprint Guémenéen (44)
- FDVM - Fous du Volant de Malville (44)
- TAP - Treffieux Auto Poursuite (44)
- CKCM - Club Kart-Cross des Mauges (49)
- ASMTTA - Association Sport Mécaniques Tout Terrain d'Andrezé (49)
- **ACJ - Auto Club Jumelles (49)**

Le suivi du trophée et des réunions qui le concernent est assuré par le comité départemental UFOLEP de Loire-Atlantique.

La responsable du trophée Loire Océan est Laetitia LELOUP

La personne référente administrative du trophée est Robin LEHOUX

Activité ouverte à tous les pilotes (féminins ou masculins) titulaires d'une licence UFOLEP « Sport mécaniques compétition », de 17 ans et plus et titulaire du permis de conduire B, ou 12 ans révolus avec le CAA (voir règlement sportif en vigueur, article1).

Pour les CAA, le tuteur doit rester présent sur l'intégralité de la manifestation. **Tout tuteur qui rentre sur la piste doit être licencié UFOLEP de la saison en cours.**

Une participation financière obligatoire de 25€ sera demandée à chaque pilote licencié dans l'un des 6 clubs du trophée Loire Océan pour la saison 2025. Cette participation servira au bon déroulement du trophée.

1. 3) Calendrier des manifestations

En annexe.

4) Règlements techniques et sportifs du Trophée

Voir règlements nationaux.

5) Modalités d'inscription et d'engagement aux courses du Trophée

La participation à toute épreuve UFOLEP Auto est soumise à la possession d'un passeport technique, délivré par la commission nationale auto et d'une fiche pilote avec la vignette millésimée pour le Trophée Loire Océan de la saison en cours.

Pour chaque épreuve du Trophée Loire Océan, chaque pilote devra s'inscrire en ligne via le site <https://inscriptions.ufolep.org/> entre 30 et 10 jours avant la course.

Aucun engagement ne sera pris par téléphone ou par messagerie électronique (mail).
L'organisateur est en droit de refuser toute inscription incomplète ou reçue après la date limite.

Le montant du droit d'inscription pour la participation aux frais de sécurité est de 40 € par épreuve pour les licenciés UFOLEP des associations du trophée Loire Océan et de 45 € pour les autres licenciés UFOLEP (+ frais de gestion du site d'engagement en ligne).

Une pénalité de 10 euros sera appliquée aux participants du Trophée qui s'engagent dans les 15 derniers jours avant l'épreuve.

Tout pilote peut annuler sa participation et se faire rembourser de son inscription si l'annulation intervient au moins 3 jours avant la manifestation. Après ce délai, aucun remboursement ne sera possible sauf cas de force majeure (blessure, maladie sur présentation d'un certificat médical ou décès dans la famille sur présentation d'un justificatif).

6) Contrôle Technique d'avant saison

Les véhicules engagés devront avoir satisfait à un contrôle technique préalable, organisé sous la responsabilité d'un officiel UFOLEP certifié en cours de validité, permettant la validation du passeport technique.

Les pilotes doivent réaliser leur contrôle technique sur les dates mises au calendrier du Trophée Loire-Océan ou des autres trophées UFOLEP. Les commissaires techniques ne peuvent pas contrôler un véhicule en dehors de ces dates sans quoi une pénalité sera mise en place au pilote du véhicule et au commissaire s'il est également pilote : ils se verront retirer les points acquis lors de leur première course respective.

Lors du contrôle technique de début de saison, le véhicule doit être complet et en état de marche.

7) Modalités de contrôles administratifs et techniques toutes épreuves

Pour les pilotes n'ayant pas présenté leurs véhicules aux dates des contrôles, ils peuvent venir le réaliser la veille d'une épreuve et il est possible de les laisser rouler le jour de l'épreuve s'il manque des pilotes mais sans leur attribuer de points.

A partir de septembre 2025, les nouveaux pilotes prenant une licence pour la saison 2025-2026, sont autorisés à faire le contrôle complet la veille de la course et à rouler en attribuant les points de classement pour ne pas les pénaliser sur la nouvelle qualification.

Le jour de la manifestation, le pilote doit se présenter en personne au contrôle administratif, en respectant les horaires, et avec les documents suivants :

- son permis de conduire ou CAA, avec autorisation du tuteur légal.
- sa licence, (avec photo)
- son passeport technique validé (avec photo du véhicule) et sa feuille de contrôle du début de saison,
- sa fiche pilote individuelle avec la vignette millésimée de la saison en cours collée.

L'absence d'une des pièces peut entraîner une amende de **31€**, ou un refus de course sans remboursement des frais d'engagement.

Après avoir satisfait au contrôle administratif, le pilote se présente seul (ou avec son tuteur pour les CAA) au contrôle technique avec son véhicule, en tenue de course et muni de son passeport technique et tout document technique nécessaire (cf. : revue technique).

Tout véhicule et pilote contrôlé ne peut quitter le parc pilote avant la fin de la compétition sous peine d'amende (sauf dérogation du directeur de course).

Numérotation : Les pilotes participant au Trophée se voient attribuer un numéro qu'ils conserveront à vie tant qu'ils restent dans la même catégorie. Ce numéro pourra être attribué à un autre pilote si celui qui le portait change de catégorie (pour les chiffres, couleur et dimension, se référer au règlement technique national).

Pour toute réclamation, technique ou sportive, se reporter au règlement sportif national (article 18).

8) Officiels

Tous les officiels doivent être détenteurs d'une licence UFOLEP en cours de validité, avoir suivi une formation et avoir une certification FFSA dont la date de validité est en cours.

Toutes les décisions ayant rapport avec les véhicules ainsi que les sanctions sportives (faits de course) sont prises par le directeur de course et lui seul.

9) Déroulement de la journée

Les essais sont obligatoires. Pendant les essais chronométrés, seul le meilleur temps sera pris en compte. En cas de panne, application de l'article 13 du règlement sportif national en vigueur.

L'ordre de passage des catégories restera le même sur toute la saison.

Pour les chronos, dans chaque série, l'ordre de départ sera tiré au sort le samedi, veille de l'épreuve (sous réserve de modification au cours de la saison). Chaque pilote est responsable de se rendre au tableau d'affichage pour vérifier son ordre de départ.

Tous les pilotes des deux premières catégories à partir aux essais chronométrés sont obligés de se rendre avec leur véhicule en pré-grille avant le briefing.

A l'issue des manches de qualification, un classement intermédiaire est établi dans chaque série. Les 15 ou 18 premiers (suivant la catégorie) suivant le classement intermédiaire des différentes séries courent pour la finale A, les suivants pour la finale B. ou C. ou D.etc...

Les pilotes doivent se présenter aux essais comme en course en tenue réglementaire. Le directeur de course se réserve le droit de procéder à un contrôle alcootest (avec l'appareil homologué) à tout moment. En cas de contrôle positif, la personne sera exclue de la course, et devra rester dans l'enceinte suivant la loi. Du fait de son engagement, tout concurrent adhère, sans restriction, aux divers règlements, déclare en acceptant toutes les conditions et se soumet à toutes les décisions rendues par la direction de course. En toutes circonstances, les décisions des commissaires et de la direction de course sont souveraines.

10) Qualifications au National

Les meilleurs de chaque catégorie du trophée seront sélectionnés. Si des pilotes sélectionnés ne désirent pas y participer, les suivants du classement pourront les remplacer.

Pour la qualification aux compétitions nationales 2025, sont comptés :

- Le classement du trophée (il n'y a pas de course joker)
- + les points réels à partir de la dernière course qualificative sur la saison 2024

La période de qualification pour le National Poursuite sur Terre 2025 ira du 28/07/2024 au 06/07/2025

La période de qualification pour le National Kart-Cross 2025 ira du 28/07/2024 au 22/06/2025

11) Annulation d'épreuve le jour de la course

En cas d'annulation le jour de la course (pour cause de météo ou autres), aucun remboursement d'engagement ne sera effectué. Des points pourront être attribués selon les manches effectuées, ou complètes.

12) Interruption définitive d'épreuve le jour de la course

Voir règlement national

13) Barème des sanctions des manifestations

Voir règlement national

14) Remise des récompenses

Chaque organisateur d'épreuve devra donner une récompense aux officiels de la manifestation.

Chaque club organisateur devra récompenser tous les pilotes de l'épreuve présents à la remise des prix. L'ensemble des pilotes et commissaires seront récompensés lors de la remise des Trophées de fin de saison (présence obligatoire pour être récompensé).

15) Discipline, Comportement et Civisme

Tout concurrent dont l'attitude, soit au cours de l'épreuve, soit lors de la remise des récompenses, serait **incorrecte par des propos, des actes, des tricheries ou une tenue inappropriée** pourra être passible de sanctions : amende, exclusion, déclassement ou traduction devant les commissions de discipline départementale (Voir règlement national).

De plus, la participation à des épreuves dites « sauvages » sera sanctionnée.

LES PILOTES SONT RESPONSABLES DE LEURS ACCOMPAGNANT·ES, ET A CE TITRE PEUVENT ETRE SANCTIONNÉS DU FAIT DES AGISSEMENTS DE CES DERNIERS.

Les pilotes sont également responsables de leurs propos et commentaires tenus sur les réseaux sociaux. Des sanctions disciplinaires pourront être prises à l'encontre des pilotes en cas de propos injurieux ou déplacés (Voir règlement national).

16) Classements du Trophée / Points

ATTRIBUTION DES POINTS LORS DES MANCHES

Premier : 1 point Deuxième : 2 points Troisième : 3 points

ATTRIBUTION DES POINTS LORS DES FINALES

Finale : A

Premier : 1 point Deuxième : 2 points Troisième : 3 points etc...

Finale : B

KART Premier : 19 points Deuxième : 20 points Troisième : 21 points etc...

AUTO Premier : 16 points Deuxième : 17 points Troisième : 18 points etc...

Finale : C

KART Premier : 37 points Deuxième : 38 points Troisième : 39 points etc...

AUTO Premier : 31 points Deuxième : 32 points Troisième : 33 points etc...

ATTRIBUTION DES POINTS POUR LE TROPHEE LOIRE OCEAN

Place	Points								
1	45	7	29	13	19	19	13	25	7
2	41	8	27	14	18	20	12	26	6
3	38	9	25	15	17	21	11	27	5
4	35	10	23	16	16	22	10	28	5
5	33	11	21	17	15	23	9	29	5
6	31	12	20	18	14	24	8	etc.	...

Chaque organisateur devra envoyer dans la semaine qui suit l'épreuve, les classements de chaque catégorie aux responsables pointage de chaque club.

A l'issue de la saison, les résultats du Trophée seront déterminés sur la base du nombre d'épreuves officielles auxquelles le pilote aura participé.

Attention, l'absence à une épreuve totalise 0 pts.

Si un pilote décide de changer de catégorie après la dernière course qualificative pour le national 2025, il comptabilisera ses points dans la nouvelle catégorie pour le national 2026 mais il ne cumulera aucun point pour la fin du trophée Loire Océan saison 2025.

17) Communication / Internet

Informations sur : <https://www.ufolep44.com/activites-sportives/kart-cross-et-poursuite-sur-terre>

18) Divers

Les pilotes sont priés de se déplacer, au pas, casqués et harnachés, dans le parc.
Il est interdit de se déplacer avec des véhicules motorisés type mobylette, scooter, ou autres, sur le parc, sauf pour l'organisation.

Tout DRONE est strictement INTERDIT sur le site de l'épreuve

Le présent règlement particulier a été validé par l'entité reprise à l'article 2, il est complémentaire au règlement sportif national 2024/2025. Il doit être validé par la Commission Nationale Sportive en application de l'article 24 du règlement sportif national.

Après validation par la CNS Auto, le présent règlement est adressé à chaque président·e et à chaque correspondant·e de club. Ceux-ci devront le porter à la connaissance de tous leurs pilotes et officiels.

**[Pour toute information, n'hésitez pas à consulter le site de la CNS Auto
www.ufolep-cns-auto.fr](http://www.ufolep-cns-auto.fr)**